

## Salaire apprentis en baisse

Par **Serv**, le **13/12/2018** à **10:29**

Bonjour , je suis apprentie depuis maintenant 5ans dans un CFA , j'ai 20ans , mon salaire a toujours augmenté, en bac j'étais rendu a 1100€ , arrivée en BTS je touche maintenant 900€ , le directeur du CFA me dis que mon salaire est basé sur un arrangement avec l'entreprise ou j'ai été embauchée.

Je ne suis pas d'accord avec , ont-ils le droit de baisser aussi fortement mon salaire? Surtout par "arrangement" ? Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **13/12/2018** à **17:45**

Bonjour,

Il faudrait que vous donniez plus d'informations sur les différents contrats d'apprentissage, si c'était dans la même entreprise et dans quelle(s) branche(s) d'activité ainsi que s'il n'y a pas confusion entre arrangement et accord (d'entreprise)...

Par **Serv**, le **14/12/2018** à **07:04**

Je suis dans un CFA de propreté, mon CAP(hygiène propreté) et bac pro(stérilisation bionettoyage)je les ai fais dans un lycée j'avais été prise dans l'entreprise de la région , maintenant mon BTS(métier des services à l'environnement) c'est dans une centrale nucléaire dans une entreprise de propreté (de plus je continue à faire du nettoyage encore en BTS..)

Voila , donc le directeur du CFA ne souhaite pas m'aider dans mon parcours il a insisté en me répondant que faire des toilettes en BTS c'était je site "très bien de faire des toilettes, je suis aigrie et ne regarde que mon nombril) , je perd espoir , je n'est plus de motivation à continuer si tout cela ne s'arrange pas

Par **P.M.**, le **14/12/2018** à **07:19**

Bonjour,

Ce n'est pas beaucoup plus clair puisque vous indiquez : "j'avais été prise dans l'entreprise de la région" puis "c'est dans une centrale nucléaire dans une entreprise de propreté", ce qui ne permet pas de connaître la ou les Conventions Collectives applicables...

On ne sait pas non plus de quel arrangement il s'agirait, entre qui et qui...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Serv**, le **14/12/2018** à **07:23**

Je suis dans un CFA de propreté , en alternance

Cap -> nettoyage dans un lycée

Bac -> nettoyage dans un lycée

BTS -> nettoyage dans une Centrale

Arrangement-> entre CFA et l'entreprise de la centrale

Par **P.M.**, le **14/12/2018** à **07:41**

Je ne parle pas du CFA mais de ou des entreprise(s) employeur(s) chez qui s'effectue l'alternance qui n'est sans doute pas le lieu de travail...

Mon conseil ne change pas de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou de l'Inspection du Travail...